

Invitation à une activité de formation continue



Titre : L'hyperactivité vésicale et moi. Le vieillissement, l'hyperactivité vésicale et la perspective du patient

No d'activité : 69369

Date : mercredi le 13 mars 2019

Lieu : Restaurant Le Samuel

Coordonnées : 291, rue Richelieu
Saint-Jean-sur-Richelieu

Objectifs

À l'issue de ce programme, les participants pourront :

- Intégrer les recommandations du Guide de pratique de l'Association des urologues du Canada sur l'hyperactivité vésicale de 2017 dans la pratique clinique.
- Évaluer les répercussions de l'hyperactivité vésicale sur les patients et leur qualité de vie.
- Différencier les options thérapeutiques offertes et optimiser la sélection en fonction des besoins individuels de chaque patient.
- Offrir des conseils adéquats aux patients afin de comprendre leurs perspectives et de répondre à leurs attentes en matière de traitement.

Président de séance : Dr André-H. Dandavino

Horaire

2019-03-13	18:30	20:00	Conférence	L'hyperactivité vésicale et moi. Le vieillissement, l'hyperactivité vésicale et la perspective du patient	Dr Philippe Walsh, urologue
------------	-------	-------	------------	---	-----------------------------

Veuillez confirmer votre présence auprès de M. Pierre Dorval au 514-928-2436 ou à pierre.dorval@astellas.com
Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.50 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de ASTELLAS PHARMA inc.

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail: <https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.